

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 24 /2021 :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 22.11.2021 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Dugon et Monsieur Degiorgi (président du Parc). Nous les remercions pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

Commentaires généraux

La commune fait partie du Parc Jura Vaudois depuis sa création.

La situation géographique de la commune est stratégique et indispensable pour le développement du Parc.

Une grande partie du territoire de notre commune est constituée de forêt et d'alpage.

Ce Parc a des atouts pour notre commune concernant l'exploitation du bois, ou l'entretien des murs de pierres sèches dans nos alpages.

Il y a également de nombreuses activités pédagogiques qui sont proposées pour nos jeunes et nos écoles, afin de les sensibiliser à l'environnement.

Sur le plan financier, l'adhésion au parc fait déjà partie du budget de la commune, car nous parlons du renouvellement du contrat avec le parc. De plus, la cotisation par habitant reste la même.

Propositions d'amendements

Aucun

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 24/2021 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 22.11.2021.

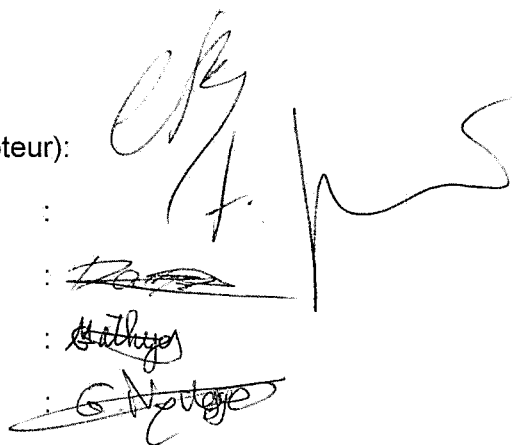
Christophe Rossier (rapporteur):

Frédéric Gewalt :

Daniel Vicente :

Greg Mathyer :

Gwendoline Nydegger :



The image shows five handwritten signatures in black ink, each corresponding to a name listed to its left. The signatures are: 1. Christophe Rossier: A stylized signature starting with 'CR'. 2. Frédéric Gewalt: A signature starting with 'F. Gewalt'. 3. Daniel Vicente: A signature starting with 'D. Vicente'. 4. Greg Mathyer: A signature starting with 'G. Mathyer'. 5. Gwendoline Nydegger: A signature starting with 'G. Nydegger'.